



**DECISION D'OUVERTURE D'UN  
CONCOURS INTERNE SUR TITRES D'AGENT DE MAITRISE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE  
AVENANT**

**Direction du Personnel  
Et des Affaires Sociales**  
162 Avenue Lacassagne  
Bâtiment B  
69424 LYON Cedex 03

Le Directeur Général,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-644 du 19 mai 2016 instituant différentes échelles de rémunération applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des agents de maîtrise de la fonction publique hospitalière.

Vu la décision d'ouverture d'un concours sur titres d'agent de maîtrise en date du 14 février 2020.

**DECIDE**

L'article 1 est ainsi modifié :

**ARTICLE 1 : REPARTITION DES POSTES**

La répartition des postes est modifiée - 1 poste supplémentaire est ouvert dans la spécialité Blanchisserie.

- Electricité courants forts : 2 postes
- Electricité courants faibles : 2 postes
- Maintenance Fluides : 3 postes
- Maintenance Générale : 2 postes
- Atelier de proximité : 1 poste
- Logistique : 3 postes
- Blanchisserie : 2 postes
- Lingerie : 1 poste
- Hygiène bio-nettoyage : 1 poste
- Stérilisation : 1 poste
- Prévention Sécurité Générale : 6 postes
- Restauration : 6 postes

Lyon, le 8 septembre 2020

La Directrice Adjointe en charge du  
Pôle développement social,

  
A. AUGER